

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°106/2025

Objet : arrêté portant autorisation d'un tir d'artifice de divertissement organisé par la mairie.

Le Maire de la commune de Clérieux,

Vu les articles L 2211-1, L 2542-2 à 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs,

Vu l'arrêté ministériel du 2 juin 2022 portant modification de l'arrêté du 31 mai 2010 en application des articles 3, 4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le tir de feux d'artifices sur le territoire de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : À l'occasion de la Fête Nationale, la commune autorise le tir d'un feu d'artifice le dimanche 13 juillet 2025, à partir de 22h30, au stade de foot municipal.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre du spectacle pyrotechnique est placée sous la responsabilité de Mme Mindy ASTIER, chargée de veiller au transport et à la réception des artifices, au montage et à l'exécution du spectacle pyrotechnique, conformément aux règles de sécurité en vigueur.

ARTICLE 3 : La zone de tir, déterminée par le responsable de la mise en œuvre du spectacle, sera délimitée par un barriérage de sécurité, et interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle. Elle comportera des moyens de lutte contre l'incendie, dimensionnés en fonction de la nature des risques.

ARTICLE 4 : A l'issue du spectacle, l'artificier assurera le nettoyage des déchets d'artifices et l'enlèvement des artifices inutilisés ou défectueux, qui seront traités selon les instructions du fournisseur.

ARTICLE 5 : Le Maire, la société SA PYRAGRIC INDUSTRIE et Mme Mindy ASTIER, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Clérieux, le 07 juillet 2025

Le Maire
Fabrice LARUE

